



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 25 octobre 2017

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Communications du bureau
3. Informations de la Municipalité
4. Election d'un membre de la Commission de l'environnement
5. Election d'un membre de la Commission de recours en matière fiscale
6. Election d'une Commission consultative de sept membres pour le projet Au Sorbier
7. Révision des Statuts de l'ASCOT - préavis N° 6/2017
8. Règlement de la zone d'amarrage légalisée - préavis N° 8/2017
9. Arrêté d'imposition 2018 - préavis N° 9/2017
10. Fixation de plafonds de plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements, législature 2016-2021 - préavis N° 10/2017
11. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P.-C. FAVARGER – V. GUILLEMAT WATZLAWICK– S. LUGINBÜHL – J. TIDMARSH – G. VAN CAMPENHOUDT – C. ZUNDEL.

2. Communications du bureau

Le Président :

- Le procès-verbal de la dernière séance du 28 août 2017 ne sera pas soumis au vote à cette séance car il contient des informations confidentielles sur l'avenir du restaurant de la Couronne. Il devrait être soumis au conseil communal du mois de décembre 2017.
- Le point 8 de l'ordre du jour concernant le règlement de la zone d'amarrage a été supprimé. Des explications seront fournies plus tard par C. Hilfiker.
- Demande à ce que les conseillers qui souhaitent s'exprimer se lèvent et prononcent leur nom pour faciliter la rédaction du procès-verbal.
- Dates des prochains conseils en 2018: 7 mars, 20 juin (à 18h30), 10 octobre et 12 décembre.

3. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- La STEP Mies-Tannay a été dissoute le 2 octobre 2017 conformément à ce qui avait été prévu dans le préavis voté par le conseil communal.
- Péréquation financière :
 - Les comptes de la commune pour les exercices 2015 et 2016 sont maintenant définitifs et se soldent de manière satisfaisante et rassurante.
 - Lecture de la lettre de Mme la députée Catherine Labouchère et 17 autres députés au Conseil d'état.
 - Lecture de la réponse du Conseil d'état aux questions posées par Mme Catherine Labouchère. Le Conseil d'état a pris conscience du problème et explique sa volonté d'y apporter une solution.
 - Lecture partielle du projet de décret du Conseil d'état au Grand Conseil qui propose de changer la loi péréquative et qui demande que pour les années 2018 et 2019, le plafond d'effort soit abaissé à 45 points d'impôts communaux avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
 - Une solution rassurante pour la péréquation a été trouvée jusqu'à 2020. D'ici 2020, le Conseil d'état a la volonté de modifier entièrement cette loi péréquative.

S. EMERY :

- Présentation en détail de l'ASCOT avec quelques chiffres.
- Projet Piscine/Patinoire :
 - Une réponse du canton a été reçue avec des préavis très positifs. La commune de Coppet va enfin pouvoir lever les oppositions sur la base de cette synthèse. Néanmoins, il y aura un délai de 30 jours de recours Tribunal cantonal.
- Dates importantes à retenir :
 - « La Guinguette » : les 27 et 28 Octobre 2017
 - Vin Chaud de l'Avent : le 7 décembre 2017
 - Noël des aînés : Lieu Best Western à Chavannes de Bogis le 14 décembre 2017
 - Noël des enfants : le 21 décembre 2017
 - Festivités pour les 10 ans du district de Nyon : les 5 et 6 octobre 2018

C. HILFIKER:

- Raisons du retrait du préavis no 8/2017 :
 - Les discussions avec la Commission de gestion et avec la Municipalité ont permis de conclure qu'il n'était pas urgent de se prononcer sur ce règlement maintenant.
 - Ces réflexions ont permis de soulever quelques problèmes tels que les pratiques d'utilisation des bouées par le chantier naval et la disparité des prix de location par rapport aux communes avoisinantes.
 - Une réflexion globale doit être menée afin de reprendre le contrôle de cette activité, de définir les nouvelles modalités avec le futur exploitant et de l'intégrer dans l'aménagement de la zone lacustre.

- Présentation du projet Zone lacustre

Projet Zone lacustre

- **Accord de principe de collaboration Mies-Tannay**
- **Concept urbaniste présentée aux Municipalités Mies et Tannay**
- **Dissolution du Groupe de réflexion; Création du Copil municipal**
- Dialogue avec la Commission ad hoc du Conseil communal de Tannay
- Discussion préliminaire avec le Canton
- Pré-étude de la réalisation (établir budget préliminaire)
- Concept de financement du projet
- Consultation publique (votation consultative des deux communes)
- Préavis études pour les Conseils communaux

- **Plage de Mies :**
 - Un Food truck a été installé de mai à octobre 2017. La Municipalité a pris la décision de renouveler l'autorisation pour l'année prochaine.
 - Un grill électrique a été installé pour des grillades sans fumée.
 - L'installation d'un grill à charbon est prévue pour l'année prochaine.
- **Déchetterie :**
 - Réunion avec la Commission élargie des déchets afin de présenter les résultats des tests sur les trois nouvelles filières plastiques.
 - Le rapport de cette Commission relève un problème majeur sur les écarts de coûts par rapport aux retours. Ces discussions ont permis de soulever une question plus générale: comment optimiser la gestion de la déchetterie?
 - Les décisions qui ont été prises avec cette commission sont les suivantes :
 - prolonger le test des plastiques pour avoir un cycle d'une année
 - régler un certain nombre de problèmes (déchets spécifiques à certaines entreprises, déchets verts, encombrants, ...) avec éventuellement l'aide d'une société spécialisée dans la gestion des déchetteries
 - réfléchir à une éventuelle externalisation de la gestion des flux de la déchetterie
 - le résultat net de la gestion des déchets se solde par un déficit d'environ chf 150'000 par année. La loi fédérale demande d'avoir un taux de couverture de 100% par rapport aux taxes spécifiques (avec une tolérance de 5% pour certaines catégories de déchets).
 - Il est donc difficile d'envisager à l'heure actuelle une diminution de la taxe forfaitaire pour certaines familles sans augmenter la taxe pour les adultes et sans réfléchir à d'autres mesures d'économie.

H. JOCHAUD DU PLESSIX souligne que l'introduction de la taxe est un succès et a permis de passer de 580 tonnes à 269 tonnes de déchets soit une réduction de plus de 50% des ordures ménagères. Le problème est que les Myarolans ont été trop bons dans le recyclage et que certains plastiques ne sont pas recyclables car considérés comme « souillés ». Il y aurait un manque à gagner d'environ 7000 sacs supplémentaires si ces plastiques étaient mis dans les sacs payants.

G. DERIAZ:

- LAT – situation actuelle:
 - Important de faire une présentation détaillée afin de clarifier les conséquences de la LAT sur les possibilités de constructions futures sur la commune et ainsi répondre aux nombreuses questions qui lui sont adressées régulièrement.



Rappel des démarches engagées par la Commune (résumé...)

- 2014: Réflexions et dossier pour devenir une centralité (pôle intercantonal Mies-Versoix) : larges soutiens régionaux => contacts SDT, Mme De Quattro
- 2015: dossier MADR (méthode automatique de détermination des réserves à bâtir): calcul des réserves à bâtir => **constat: on est dans le rouge!**
- 2016: étude préliminaire sur le secteur **SurGare** (rte des Pénys-voies CFF)
- 2016: re-calculation des réserves à bâtir => **constat: le rouge s'assombrit!**
- 2016-17: élaboration d'un **schéma directeur communal**: vision politique et d'aménagement du territoire pour l'avenir de notre village (esquisse)
- 2016-17: traitement et suivi des dossiers des zones réservées (2) et des demandes multiples et variées des propriétaires, promoteurs et architectes...! → **aucune garantie d'autorisation!**
- 2017: re-re-calculation des réserves à bâtir => **constat: ... rouge foncé!**



Mies « Centre » ?

- Localité à densifier !
- Taux → 1,5 % sur périmètre à définir

	Hors centre (0,75%)	Centre (1,5%)	Notes
Population admise (2036)	+ 280	+ 459 / +541	Selon périmètre
Population totale admise (2036)	2058	2319 / 2237	
Effort de redimensionnement	-1140	- 879 / - 961	



Perspectives (3)

- S'appuyer sur le Schéma Directeur (compact, vert, local) => vision **aménagement du territoire**
- Proposer (négocier) un **périmètre** de centre
- Discuter/négocier les **zones réservées**
- Valider le statut de **centre** (localité à densifier)
- **Négocier** le redimensionnement et les mesures à mettre en oeuvre
- Redimensionner la zone à bâtir à travers la révision du **PGA**.



Donc ... concrètement ...

Objets	Exemples	Perspective
Projets sans augmentation SBP	<ul style="list-style-type: none">Agrandissement modeste logement actuel (< 20%)Vélux, piscine, garage, dépendance non hab., ...Démolition et reconstruction logement existant	OK
Nouvelle construction familiale	<ul style="list-style-type: none">Nouveau projet (1-2 villas)Démolition 1 logement => villas mitoyennes/jumelles	??? (≠ garanti)
Habitat groupé	<ul style="list-style-type: none">Immeuble locatif, PPE (> 10 habitants)	STOP

G. DERIAZ conclut en disant que La Municipalité est entre « le marteau et l'enclume » car le citoyen n'est pas content avec cette situation et aimerait pouvoir garder et valoriser ses droits à bâtir.

F. MARCHAL : quelles sont les autres conséquences de passer d'un statut de village à celui de centre ?

G. DERIAZ : il n'y a pas d'autres conséquences car Mies est déjà considérée comme un centre en tant que terroir habité. Le fait de devenir un centre augmentera son écoute dans le cadre du grand Genève et de la Terre Sainte.

Au nom de la Municipalité, le SYNDIC remercie G. DERIAZ pour le travail effectué et le temps consacré à ce dossier. Il espère que le bon sens va prévaloir dans ce domaine car Mies est une commune qui s'est beaucoup développée et doit pouvoir participer aux besoins de développement futur.

J.-P. STREIT : une zone artisanale est-elle prise en compte pour le statut de centre ?

G. DERIAZ : oui, le fait d'avoir une zone artisanale milite clairement en faveur du statut de centre, mais c'est surtout le nombre d'habitants et la proximité d'un nœud de transport public qui compte.

B. GAUD : quelle est la loi qui définit l'autonomie communale en matière de construction ?

Le SYNDIC : c'est la loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agit en fait d'une bataille politique sur la perception de la propriété.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER relève qu'il y a un phénomène de fond assez grave qui va impacter tout le monde avec la limitation à 6 habitants supplémentaires jusqu'en 2036. Cela revient à une « interdiction d'enfanter » !

G. DERIAZ :

- Projet d'aménagement du quartier du Sorbier :
 - Rappel de la procédure et de la situation actuelle des installations
 - L'étude d'avant-projet est terminée.
 - Visite d'installations similaires pour avoir des idées et savoir ce qui est à faire et à ne pas faire.
 - Des choix et des redimensionnements des 2 bâtiments ont été effectués
 - Le budget global est maintenant de CHF 12 millions
 - Présentation des images de synthèse et des plans du projet

- Prochaines étapes :
 - Janvier 2018: présentation à la population (exposition plans, présentation dossier)
 - 7 mars 2018: présentation au conseil communal du préavis avec une demande de financement d'environ CHF 840'000 pour l'élaboration du projet d'ouvrage et du dossier d'autorisation de construire
 - Fin 2018: dépôt de l'enquête publique
- Réfection de l'étang derrière l'école pour un budget d'environ CHF 20'000.

R. SANSONETTI: la place de jeux pour les enfants sera-t-elle déplacée ?

G. DERIAZ: oui, elle sera déplacée devant la terrasse du futur restaurant.

G. DERIAZ mentionne qu'un préavis sera proposé au conseil du mois de mars 2018 pour la construction d'un skate-park sur la base d'un projet plus simple que celui qui était prévu au départ.

F. BUENSOD lit les conclusions du rapport de la commission des travaux:

- Le projet, les efforts consentis et le redimensionnement ont été appréciés
- Les plans sont intéressants ainsi que la nouvelle disposition des nouveaux bâtiments
- Le côté esthétique a un peu moins plu
- 2 questions ont été soulevées :
 - comment peut-on passer d'un budget de CHF 17.5 mios à CHF 12 mios ?
 - le projet présenté est-il dans le même esprit que le projet qui a gagné le concours ?
- 2 critiques ont été émises :
 - Projet de chauffage aux pellets : est-ce vraiment écologique ?
 - Réduction de la dimension de la salle polyvalente qui ne permet plus de tenir des compétitions locales pour certains sports tels que le volley et le basket.

H. JOCHAUD DU PLESSIX indique que le rapport de la Commission de l'environnement va dans le même sens que celui de la Commission des travaux. Le doute est sur la solution de chauffage choisie car il faut tenir compte du problème du volume de stockage, du degré d'humidité et des particules fines.

LOLED (ordonnance sur les déchets) vient d'être révisée et interdit le dépôt de cendres non analysés au préalable en décharge.

La Commission demandera donc que des comparaisons avec d'autres solutions soient faites.

4. Election d'un membre de la Commission de l'environnement

I. HAAGENSEN se porte candidate.

I. HAAGENSEN est élue par acclamation.

5. Election d'un membre de la Commission de recours en matière fiscale

R. SANSONETTI se porte candidat.

R. SANSONETTI est élu par acclamation.

6. Election d'une Commission consultative de sept membres pour le projet Au Sorbier

A. BAERTSCHI, E. FLEURY, E. GAUD DE BUCK, D. HUG, S. MEYLAN, J.-L. RAY, J. WILDBERGER, se portent candidats.

A. BAERTSCHI, E. FLEURY, E. GAUD DE BUCK, D. HUG, S. MEYLAN, J.-L. RAY, J. WILDBERGER, sont élus par acclamation

7. Révision des Statuts de l'ASCOT - préavis N° 6/2017

S. EMERY explique que les statuts ont été révisés suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Communes au 1^{er} janvier 2013. Ces nouveaux statuts doivent être approuvés par tous les conseils communaux.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

S. MEYLAN (Commission ad hoc). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 06/2017.

E. FLEURY relève que le rapport de la Commission ad hoc recommande d'approuver le préavis No 8/2017 alors qu'il s'agit du préavis No 6/2017.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver le préavis No 6/2017 relatif à la révision des Statuts de l'ASCOT et donc les Statuts révisés.

L'objet est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

9. Arrêté d'imposition 2018 – préavis No 9/2017

S. MASCALI mentionne que l'année 2017 sera proche de l'équilibre et que l'année 2018 devrait être sereine. Il n'y a donc pas de raison d'augmenter le taux d'impôt.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande quel est le montant du point d'impôt actuel ?

S. MASCALI : pour 2016, le point d'impôt se situe autour de CHF 190'000.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER relève une erreur dans le 1^{er} paragraphe du rapport de la Commission des finances : ce sont les commissions de Gestion et de l'Environnement qui étaient présentes lors de la réunion du 11 octobre 2017 et non les commissions de Gestion et des Travaux.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 9/2017.

Le PRESIDENT procède au vote :

- de maintenir le taux d'imposition à 49 cts pour 2018 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2017.

L'objet est accepté par 39 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

10. Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements, législature 2016-2021 – préavis No 10/2017

S. MASCALI présente un schéma pour expliquer le mode de calcul du plafond d'endettement basé sur la dette brute.

A. BAERTSCHI: quelles seraient les conséquences si les revenus de la commune diminuaient en 2020 à CHF 13 mio ?

S. MASCALI : il n'y aura pas de conséquences car cette limite de plafonnement est fixée jusqu'à 2021. Il s'agit d'une possibilité d'aller jusqu'à CHF 45 mio et il y a peu de chances que ce montant soit atteint d'après les prévisions. Tous les projets d'investissement sont soumis au vote au conseil communal, ce qui permet de savoir en tout temps si la commune en a les moyens ou pas.

S. MOSES pense que l'augmentation de CHF 13 mio à CHF 45 mio est très importante et ne comprend pas pourquoi la commune peut envisager de s'endetter à hauteur de CHF 45 mio.

Le SYNDIC soulève qu'il vaut mieux mettre le montant au maximum afin de fonctionner sereinement tout en étant très prudent sur les investissements à faire. Il est important de ne pas confondre endettement et prise de décision de dépenses.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Elle rappelle que le fait de fixer un plafond d'endettement ne revient pas à octroyer un crédit à la Municipalité. Cette dernière a l'obligation de soumettre à l'étude de la Commission des finances et à l'approbation du Conseil Communal tout projet d'investissement ou de cautionnement par l'entremise d'un préavis.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande d'approuver le préavis N° 10/2017.

S. MOSES demande s'il est possible que le conseil puisse proposer un autre chiffre pour le vote ?

Le SYNDIC : il aurait fallu déposer un amendement avant cette séance.

Le PRESIDENT procède au vote :

- de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 à CHF 45 millions.

L'objet est accepté par 35 oui, 3 avis contraires, 1 abstention.

11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

J.-L. RAY (SITSE – Services industriels de Terre Sainte et environs):

- Ce service profite des travaux effectués dans les communes pour remplacer les conduits qui sont en bout de course.
- 5 préavis ont été présentés à la dernière commission des travaux dont :
 - un préavis concernant la réparation de la conduite d'eaux sur la Route de gare de Mies qui représente un montant de CHF 725'000.
 - deux préavis pour le bouclage, l'extension et le remplacement de conduites sur la Route suisse entre Founex, Tannay et Mies.

B. GAUD (Commission ad hoc pour la sécurité) :

- Visite des locaux du poste de garde-frontières: 30 collaborateurs y travaillent 24h sur 24 et couvrent le secteur de la frontière genevoise jusqu'aux Rousses. Des rencontres sont organisées chaque mois avec les gendarmes genevois et français ainsi qu'avec les douaniers français.
Une fois par semaine, réunion avec les gendarmeries de Bursins et de Coppet.

P. MEIER (Commission ad hoc pour la Couronne) :

- La commission s'est déjà réunie à 2 reprises pour parler de l'exploitation du restaurant de la Couronne.

12. Divers et propositions individuelles

F. GAVILLET VOLLENWEIDER demande si les glaces vendues par le Foodtruck ne font pas concurrence à celles du restaurant du port ?

C. HILFIKER : la propriétaire du restaurant a été consultée avant la décision d'installer le Foodtruck et cela ne lui posait pas de problèmes.

Y. LUGINBÜHL souhaiterait que le projet de chemin parallèle entre les Sorbiers et la route de Veytay soit remis à l'ordre du jour avec la Municipalité et la Commission de l'environnement. La situation est difficile à vivre au quotidien entre les piétons et les véhicules. Une alternative doit être trouvée et un chemin pédestre parallèle devrait être construit pour les piétons.

P. BRÜGGLER soulève qu'il y a beaucoup de gens qui promènent leurs chiens sans laisse et qu'il y a parfois beaucoup d'agressivité quand une remarque leur est faite.

Le SYNDIC : ce problème est assez complexe et il est difficile de trouver une solution qui convienne à tout le monde. Une des solutions pourrait être la mise à disposition d'un espace canin.

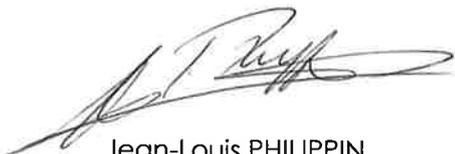
P. MEIER trouve qu'il y a plus d'agressivité depuis qu'il y a une obligation de tenir les chiens en laisse. Il faudrait mieux communiquer avec les propriétaires de chiens plutôt que de les verbaliser.

E. GAUD DE BUCK et P. BIGNENS pense qu'il faudrait mieux communiquer et expliquer pourquoi il y a des voitures qui circulent et qu'il y a sur ces chemins des exploitants qui ont une activité.

C. STEVENS soulève que les limitations de vitesses ne sont pas toujours respectées sur ces chemins et que les vitesses excessives représentent un danger pour les piétons.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 39 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 23h15.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA